COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux et le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste DE FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, AUBERT Yves, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Madame Sylvie Piault a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant la publication des actes, à compter du 1er juillet 2022. Ce point est accepté à l'unanimité.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 AVRIL 2022.

Le compte-rendu de la réunion du 29 avril est validé à l'unanimité.

II- DELIBERATION CONCERNANT LE NOMBRE D'ADJOINTS (DE2022_17)

Madame Françoise Benoit a fait part à Madame la Préfète de l'Oise de son souhait de démissionner de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale. Cette démission a été acceptée par Madame la Préfète et devient effective à compter de la date de sa notification, soit le 2 mai 2022.

A la suite de la démission de Madame Françoise Benoit, Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de délibérer sur la désignation du nombre d'adjoints, à savoir :

- Premier adjoint : Monsieur Jacky Coulon,
- Deuxième adjoint : Monsieur Francis Bielawski,
- Troisième adjoint : Madame Sylvie Piault.

Après délibération, cette décision est validée à l'unanimité.

III- DELEGATIONS ATTRIBUEES AUX ADJOINTS (DE2022_18)

Les délégations suivantes seront attribuées aux adjoints :

- Monsieur Jacky Coulon : gestion des cantonniers, de la salle communale. Organisation des cérémonies et festivités, rédaction du bulletin communal.
- Monsieur Francis Bielawski : gestion des travaux.
- Madame Sylvie Piault : jeunesse (conseil municipal des jeunes, projets des jeunes…).

D'autre part, un nouveau délégué titulaire au SIVOM de Margny-Sur-Matz doit être désigné, suite à la démission de Madame Françoise Benoit.
Les délégués seraient les suivants : Baptiste de Fresse de Monval, Francis Bielawski, Yves Delozière en tant que titulaires, et Yves Aubert, en tant que suppléant.
Après délibération, les conseillers municipaux votent POUR à l'unanimité.

IV- INDEMNITES D'ELUS (DE2022_19)

Rappel : les indemnités de fonction sont calculées par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, art. L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la décision de nommer 3 adjoints, les indemnités des élus seront les suivantes :

- Indemnité du Maire : 1 151.26 € Brut
- Indemnité des adjoints : 416.17 € Brut

Après délibération, les conseillers municipaux votent POUR à l'unanimité.

V- PUBLICATION DES ACTES (DE2022_20)

Au 1er juillet 2022, les règles concernant le procès-verbal de la séance, la publicité, la conservation et la diffusion des délibérations des conseils sont modifiés.
Dans les communes de moins de 3500 habitants, les actes sont rendus publics :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication sur papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite ;
- Soit par publication sous forme électronique.

A défaut de délibération, la publication sous forme électronique s'appliquera à compter du 1er juillet.
Aussi, Monsieur le maire souhaite que les conseillers municipaux délibèrent afin de conserver l'affichage des actes.
Après délibérations, cette décision est acceptée à l'unanimité.

VI- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Un habitant a demandé un fauchage des talus rue du Bois Curé. La CCPS est en charge de ce fauchage depuis de nombreuses années. La possibilité d'un fauchage effectué plus tôt dans l'année sera demandé.

- ✓ Sylvie Piault fait un point sur l'aménagement en cours de l'abribus par les jeunes. Le projet devrait être finalisé d'ici fin juin afin de permettre le dépôt de livres et autres objets.

- ✓ Le conseil municipal des jeunes devrait être renouvelé au mois de septembre afin de permettre à de nouveaux jeunes intéressés de s'investir et de réaliser de nouveaux projets.

- ✓ Le passage de la Caravane des Jeux est prévu le vendredi 29 juillet à Margny-Sur-Matz. Une réunion préparatoire aura lieu afin d'organiser une buvette / restauration.

Séance levée à : 21H05

La secrétaire de séance,
Madame Sylvie Piault

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490